

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mai 2023



MAIRIE DE BELLEFOND

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 26 mai 2023, s'est tenu le 31 mai à 18h30 à la mairie de Bellefond.

Présents : ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, LEDERMAN Michel, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procuration : ADAM Bernard à LEDERMAN Michel

Absente excusée : MATHYS Rose-Marie

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

1) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

En application de la NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le référentiel comptable M57 à la place du référentiel M14.

Celui-ci assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional :

- Pluriannualité
- Le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections
- Le conseil municipal peut voter des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place de la nomenclature simplifiée budgétaire et comptable de l'instruction M57 abrégée pour son budget principal et son budget annexe lotissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

2) Nouveaux tarifs périscolaires

La Caisse d'Allocations Familiales, qui apporte son aide financière aux services périscolaires de la Communauté de Communes a demandé aux communes de modifier la tarification des prestations, en appliquant un taux d'effort (rapport entre le coût de la prestation et les ressources de la famille). Après une longue négociation, il est proposé de fixer deux taux d'efforts selon les revenus, ainsi que des tarifs plancher et plafond :

- Pour la garderie du matin et du soir, le taux d'effort sera de 0.12 % jusqu'à la valeur 1015 du quotient familial, et 0.15 % au-dessus. Le prix plancher est fixé à 0.70 € et le prix plafond à 2.70 €.
- Pour le repas du midi (incluant les personnels de service), le taux d'effort sera de 0.42 % jusqu'à la valeur 1015 du quotient familial, et 0.46 % au-dessus. Le prix plancher est fixé à 3.50 € et le prix plafond à 8.50 €.

Une réunion pourra être organisée avec les parents d'élèves pour présenter cette nouvelle logique voulue par la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopté ces nouveaux tarifs.

3) Convention pour autorisation de travaux

En raison des travaux de création d'une écluse afin de limiter la vitesse des véhicules et créer des trottoirs au droit du chemin des Troulôts, la commune va réaliser la réfection des trottoirs jusqu'aux abords des maisons et pour ce faire interviendra sur les propriétés riveraines.

Afin d'autoriser les agents de l'entreprise chargée des travaux de pénétrer sur les parcelles concernées, le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec les propriétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et charge le maire de signer la convention avec les riverains et Ingénierie Côte-d'Or, chargée de la maîtrise d'œuvre des travaux.

4) Demande de subvention école maternelle

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de la Directrice de l'école maternelle pour l'organisation d'une sortie à la ferme pédagogique de Chambeire.

Le plan de financement de la sortie s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT
Entrée ferme pédagogique	215.00 €
Transport	401.50 €
TOTAL	616.50 €
RECETTES	
Don APE	120.00 €
Participation des Familles	72.00 €
Subvention Communauté de Communes	125.00 €
TOTAL	317.00 €
Reste à charge	299.50 €

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 150 € ce qui porte le reste à charge pour la coopérative scolaire à 149.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

5) Transfert de compétence SITNA

Le Maire rappelle que suite, à la prise de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018, la CCNeT a transféré les compétences obligatoires au SITNA (Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison) pour les items 1°, 2° et 8°).

Le SITNA a informé la CCNeT de sa volonté de modifier ses statuts pour y intégrer les compétences facultatives associées au grand cycle de l'eau (items 7°, 11° et 12°). A ce jour ces compétences sont détenues par les communes.

Le Maire propose de transférer les compétences facultatives à la CCNeT qui pourra ensuite les transférer au SITNA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que la commune transfère à la CCNeT les compétences facultatives pour les items 7°, 11° et 12° de la GEMAPI et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6) Création de Poste rédacteur 2^{ème} classe

Le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'inscription de l'agent au tableau annuel d'avancement de grade de la collectivité par arrêté en date du 28 avril 2023, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur 2^{ème} classe pour une durée de 31 heures hebdomadaires et de supprimer le poste actuel de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 13 juin 2023.

Il charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

7) Informations et questions diverses

- Le maire informe les membres du Conseil municipal de la réception en mairie d'un arrêté de subvention de 633 938.00 € au titre de la DETR (taux maximum de 40 %) pour la création de la MSP (maison de santé pluriprofessionnelle) ;.
- Michel LEDERMAN fait un point sur les différents travaux en cours :
 - Structure périscolaire et logements : les travaux se poursuivent mais ont pris un peu de retard.
 - Trottoirs aux lotissements des tilleuls et Clair Vallon. Les travaux ont débuté et vont se poursuivre jusqu'à fin juin.
 - Dispositif anti-intrusion au terrain de la Cure. L'arrêté de subvention du Département ayant été reçu récemment, les travaux vont débuter semaine 24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire,
Philippe MEUNIER

